

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
6e séance
tenue le
jeudi 7 octobre 1999
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 6e SÉANCE

Président : M. OLHAYE (Djibouti)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/54/SR.6
8 février 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 05.

DEBAT GENERAL (suite)

1. M. BA'OMAR (Oman) déclare que sa délégation espère que l'Organisation des Nations Unies jouera pendant le nouveau millénaire un rôle accru dans le dialogue interétatique dans les domaines économique et social. Les pays en développement doivent pouvoir entrer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans des conditions équitables et d'une manière qui leur permette de promouvoir l'expansion de leurs économies et de leurs industries dans le cadre de marchés libéralisés. Le libre échange ne doit pas devenir un moyen de détruire les marchés des pays en développement et la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC devra tendre à créer un équilibre réaliste entre ses membres. La libéralisation du secteur des services tendant à permettre une libre concurrence est l'un des problèmes les plus importants qu'il faudra résoudre dans le cadre du nouveau système commercial international. La communauté internationale doit prendre l'initiative d'aider les pays en développement à promouvoir leurs secteurs des services pour leur assurer ainsi une part équitable de ce marché.

2. Les conditions indispensables à un développement durable ne seront réunies que lorsque les peuples exerceront une souveraineté complète sur leurs ressources naturelles. La délégation de l'Oman réaffirme par conséquent la nécessité d'appliquer les résolutions relatives à la souveraineté permanente du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, sur ses ressources naturelles, car ce n'est qu'ainsi que les peuples de la région pourront jouir de la prospérité et de la stabilité.

3. La fardeau de la dette sous lequel plient les pays pauvres les empêche de croître dans des proportions suffisantes pour pouvoir ouvrir leurs marchés au commerce extérieur. La délégation de l'Oman fait par conséquent appel aux pays développés pour qu'ils annulent cette dette et pour qu'ils mettent au point de nouveaux mécanismes internationaux de prêts. La crise qu'ont traversée récemment les pays d'Asie montre clairement que le dialogue économique international pourrait se poursuivre. Si les institutions financières internationales et les institutions de Bretton Woods ont fourni une assistance bienvenue pour mettre fin à la crise et rétablir la confiance dans les marchés d'Asie, la crise a mis en relief la nécessité de revoir les conditions dans lesquelles des prêts sont accordés aux pays en développement. Par ailleurs, les pays donateurs devront s'engager à nouveau, par le biais de l'aide publique au développement, à donner aux pays les moins avancés les moyens dont ils ont besoin pour relever les défis de la mondialisation et de l'ouverture des marchés. Aussi M. Ba'Omar fait-il appel à ces pays pour qu'ils affectent à l'APD 0,7 % de leur PIB, objectif qui a été réitéré dans le Programme Action 21.

4. M. DAILMI (Yémen) remercie le Président du Groupe des 77 et le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales des rapports qu'ils ont présentés oralement. Relevant que les pays les moins avancés doivent consacrer la majeure partie de leurs ressources au service de la dette extérieure, ce qui a étouffé leurs possibilités de croissance, M. Dailmi souligne que la communauté internationale doit aider ces pays à s'adapter à la situation nouvelle créée par la mondialisation et la libéralisation des échanges et à s'intégrer à l'économie mondiale. A cette fin, les exportations de ces pays doivent avoir plus facilement accès aux marchés mondiaux, et les organisations internationales

/...

compétentes devront leur fournir l'assistance dont ils ont besoin dans le domaine de la technologie. En outre, il faudra non seulement maintenir, mais accroître les courants d'aide publique au développement.

5. La pauvreté et l'inégalité des revenus ont indubitablement contribué à la crise économique mondiale de 1998 et de 1999, tout comme de l'édifice financier international. L'élimination de la pauvreté doit par conséquent être un élément de tout programme tendant sérieusement à prévenir de telles crises et l'économie mondiale doit être consolidée sur la base des principes de partenariat, de justice et d'indépendance. Toutefois, l'on ne parviendra à rien si des contraintes rigoureuses ne sont pas imposées aux mouvements de capitaux. A l'heure actuelle, faute d'autorité de surveillance, les flux et reflux financiers internationaux peuvent emporter les monnaies nationales et réduire à néant leur crédibilité presque instantanément. Le phénomène de la mondialisation pourra être dompté si les mesures appropriées sont adoptées. Les pays en développement, y compris les pays les moins avancés, pourront alors envisager avec plus de sérénité les défis du XXI^e siècle.

6. M. MABILANGAN (Philippines) observe que la crise financière dans l'Est de l'Asie a perdu de son acuité et que, selon l'Etude sur la situation économique et sociale dans le monde, les taux de croissance devraient s'établir à 3 % en Afrique et à 5,5 % dans le Sud de l'Asie en 1999. Ce sont cependant les pays en développement qui ont été les plus durement ébranlés par la crise; leur taux de croissance moyen, qui n'a pas dépassé 1,7 % en 1998, a été inférieur à celui des pays développés pour la première fois depuis les années 80, offrant en cela un contraste marqué avec les taux de croissance de 5 % ou plus enregistrés au début de la décennie.

7. La crise financière a fait des millions de "nouveaux pauvres" et le fossé entre pays riches et pauvres ne cesse de se creuser. Quelques pays développés ont même bénéficié de l'effondrement sans précédent des prix des produits de base et de la baisse des prix des importations d'articles manufacturés en provenance de pays dont la monnaie s'était dévaluée. L'on peut se demander si la mondialisation a véritablement pour but d'élargir l'écart entre les pays développés et les pays en développement. La libéralisation du commerce a avancé plus lentement dans les secteurs dans lesquels les pays en développement sont plus compétitifs, comme les textiles, l'habillement et la chaussure, et les principaux blocs commerciaux protègent le secteur agricole des pays développés. Par exemple, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a estimé qu'alors même que les produits laitiers de l'Union européenne sont parmi ceux dont la production est la plus chère au monde, ils représentent 50 % du marché mondial. Les pays en développement sont censés accepter la liberté des nouveaux capitaux, mais il n'existe pas de liberté correspondante en matière de mobilité de la main-d'oeuvre. L'on peut en dire autant du transfert de technologies : l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) concluent dans le contexte du cycle d'Uruguay a consolidé encore plus les barrières au transfert de connaissances, préservant ainsi la prééminence du Nord dans les domaines de la science et de la technologie.

8. De nouveaux schémas de coopération sont indispensables si l'on veut parvenir à un partenariat authentique en faveur du développement. Le Président de la Banque mondiale a récemment évoqué une nouvelle architecture

/...

internationale du développement, coalition fondée sur une coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les gouvernements, les instances multilatérales, le secteur privé et la société civile, qui refléterait la nouvelle architecture financière mondiale. Les paiements extérieurs sont liés à l'expansion économique, laquelle est à son tour tributaire des capitaux étrangers et des courants commerciaux. Il faut veiller à prévenir tout conflit entre les divers systèmes mondiaux. Ainsi, l'ouverture du compte de capital doit être un processus méthodique, graduel et soigneusement échelonné et aller de pair avec le renforcement et l'amélioration de l'efficacité du cadre prudentiel à l'intérieur duquel opèrent les marchés financiers nationaux.

9. De même, une libéralisation rapide du commerce extérieur, particulièrement lorsque celui-ci était précédemment caractérisé par une protection élevée, alourdit le déficit de la balance courante et les pays les plus durement touchés par la crise financière récente sont précisément ceux dont la balance courante était la plus déficitaire. Le Gouvernement philippin reste convaincu des vertus de la libéralisation du commerce, mais les pays non seulement en développement mais aussi développés doivent procéder à des ajustements structurels pour éliminer les barrières au commerce et les subventions dans des secteurs comme les textiles, l'habillement et l'agriculture. La délégation philippine espère par conséquent que la troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui doit avoir lieu à Seattle fera porter toute son attention sur l'accès aux marchés et sur la libéralisation du régime commercial appliqué aux exportations des pays en développement ainsi que sur la modification des accords conclus sous l'égide de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) qui entrave l'expansion des pays en développement.

10. L'Organisation des Nations Unies est éminemment placée pour promouvoir une vision intégrée de l'interdépendance des systèmes mondiaux tout en ayant recours aux compétences d'institutions et d'organes spécialisés, y compris les institutions de Bretton Woods. Il appartient à la communauté internationale, par l'entremise de l'Organisation, de nouer un partenariat authentique pour faire en sorte que la mondialisation serve les intérêts de tous.

11. M. TCHOULKOV (Fédération de Russie) fait observer que la mondialisation a créé une situation telle que le fonctionnement des économies nationales est de plus en plus interdépendant et qu'à bien des égards, toute expansion durable du système tout entier dépend de la santé économique de ses différents éléments. La délégation russe partage l'avis selon lequel la communauté internationale n'a pas encore appris à gérer le processus de mondialisation. Les crises financières dont lesquelles ont été plongées l'Asie, l'Amérique latine et la Russie prouvent que les systèmes monétaires et financiers existants ne sont pas durables dans un contexte de mondialisation. La marginalisation continue des pays les moins avancés et l'élargissement du fossé entre les pays les plus riches et les plus pauvres montrent bien que la mondialisation continue d'avoir plus d'inconvénients que d'avantages. A leur sommet de Cologne, les principaux pays industrialisés ont reconnu que le défi de la mondialisation ne pourrait être relevé que grâce aux efforts communs des gouvernements, des organisations internationales et de la société civile. L'élaboration d'un programme international d'action visant à maximiser les avantages de la mondialisation pourrait devenir une tâche prioritaire de l'Organisation des Nations Unies pendant l'avenir prévisible. L'Organisation devrait également rechercher le

/...

moyen de faciliter le transfert de technologies dans l'intérêt de tous, et notamment du monde en développement.

12. La crise financière récente a fait apparaître les faiblesses structurelles du système financier mondial actuel ainsi que les carences qui caractérisent sa gestion et ses mécanismes de réglementation. Les mesures adoptées par la communauté internationale et par les institutions financières internationales pour faire face aux conséquences de la crise constituent un premier pas dans les efforts qui devront être déployés pour promouvoir la stabilité du système financier international aux échelons aussi bien national qu'international. Il faudra ensuite redoubler d'efforts pour s'attaquer à la délinquance financière internationale et pour créer des garanties durables pour prévenir des crimes comme le blanchiment de l'argent et le trafic illicite de capitaux, qui créent un terrain propice à la corruption.

13. L'économie mondiale montre des signes encourageants de reprise dans les régions les plus durement touchées par la crise, mais la durabilité de la reprise dépendra dans une large mesure de l'existence d'une conjoncture extérieure favorable au commerce mondial et des enseignements que les investisseurs mondiaux et les gouvernements sauront tirer de la crise dans leurs décisions économiques et financières. La Fédération de Russie ne s'est pas encore entièrement remise de l'effondrement financier d'août 1998 causé à la fois par l'impact de la crise financière asiatique et par ses propres erreurs de calcul en matière économique. Bien que la production industrielle du pays se soit améliorée, sa situation économique demeure affectée par des facteurs externes, par l'insuffisance des ressources qu'exigerait la mise en oeuvre d'une politique sociale efficace et par les difficultés rencontrées sur la voie de l'adhésion à l'OMC.

14. Pour que les relations financières et économiques internationales continuent à se développer, l'Assemblée générale devra jouer un rôle actif en tant qu'instance universelle, représentative et démocratique capable de concilier les intérêts de ses Etats Membres. Cette tâche n'est certes pas aisée, mais devra être menée à bien sans tarder afin de définir la configuration du monde multipolaire du prochain millénaire.

15. Mme DURRANT (Jamaïque) fait observer que, depuis l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 50/227, les travaux de la Deuxième Commission ont revêtu une acuité nouvelle dans le contexte des changements mondiaux. La délégation jamaïcaine souhaiterait qu'il existe une correspondance plus étroite entre les travaux de la Commission et ceux des organes techniques qui s'occupent des questions relevant de sa compétence. La Commission devrait revoir la pertinence et la situation actuelle de la coopération pour le développement en vue de stimuler un engagement politique renouvelé dans ce domaine. A cette fin, il importe au plus haut point de comprendre le processus de mondialisation et les forces qui l'animent et en particulier la manière dont ce processus pourrait être géré plus efficacement pour faire en sorte que les avantages qu'il peut apporter soient plus également répartis. Il faut adopter une nouvelle approche de la politique du développement pour protéger les pays en développement des risques économiques, politiques et sociaux de la mondialisation.

16. Le Gouvernement jamaïcain attend avec intérêt la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à

/...

l'échelon intergouvernemental qui doit avoir lieu au début du millénaire ainsi que la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui doit se tenir en novembre. Cette dernière devra faire porter son attention sur l'accès aux marchés dans les domaines dans lesquels les pays en développement ont ou pourraient avoir un avantage compétitif. A ce propos, la délégation jamaïcaine pense, comme le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), que l'amélioration de l'accès aux marchés n'est qu'une solution partielle et que ce qu'il faut en réalité, c'est un traitement spécial et différencié et des périodes de transition individualisées pour les pays en développement, en particulier pour ceux dont l'économie est restreinte et ouverte. Il est profondément préoccupant de constater que certains des accords conclus sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce pour mettre en place un système commercial multilatéral sûr, prévisible et régi par des règles bien définies n'ont pas encore été appliqués. Il faut espérer que la prochaine conférence ministérielle s'attachera à y remédier.

17. La dixième session de la CNUCED, qui doit avoir lieu après la Conférence ministérielle de l'OMC, devrait examiner la situation de l'économie mondiale, évaluer l'impact de la mondialisation sur l'économie des pays en développement et identifier les principaux éléments d'un nouveau consensus en faveur du développement tendant à garantir une expansion économique équitable et soutenue dans les pays en développement. En outre, il importe au plus haut point de combler le fossé du savoir et de la technologie entre pays développés et en développement si l'on ne veut pas que ces derniers se trouvent encore plus marginalisés. Il faudra étudier les possibilités de resserrer la coopération dans des domaines comme la recherche-développement, le transfert de technologies et, en l'absence de capacités techniques, l'éducation, la création d'une culture de la science et de la technologie et la formation en cours d'emploi dans les entreprises publiques et privées et l'établissement de liens entre les unités de production et les centres de recherche-développement.

18. La Deuxième Commission, en procédant à un échange de vues résolument orienté vers l'avenir, et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble peuvent contribuer à promouvoir un développement à long terme et une coopération à visage humain. Il faut s'attaquer aux défis mentionnés dans le Rapport sur le développement humain, 1999 et, à cette fin, renforcer les politiques et les programmes de développement humain et les adapter aux réalités de l'économie mondiale, consolider les programmes entrepris par les pouvoirs publics pour développer les technologies de nature à promouvoir le développement humain et l'élimination de la pauvreté, inverser la marginalisation des petits pays et des pays pauvres et remédier aux déséquilibres qui caractérisent les structures de la gouvernance mondiale grâce à la création d'un système plus intégré.

19. M. FADAIFARD (République islamique d'Iran) fait observer que la crise financière qui a éclaté dans le Sud-Est de l'Asie à la mi-1997 a eu un impact beaucoup plus sérieux sur les pays en développement que sur le monde développé, a réduit à néant les résultats donnés par les politiques d'atténuation de la pauvreté, a décimé les espoirs d'expansion économique soutenue du développement durable et a déprimé les prix des produits de base et les termes de l'échange des pays en développement. En 1998, les prix du pétrole ont diminué d'un tiers et les pays exportateurs de pétrole ont vu leurs termes de l'échange se dégrader

/...

de près de 20 %. En outre, les courants de capitaux privés vers les pays en développement ont diminué de 70 % entre 1996 et 1998.

20. Les avantages attendus de l'accroissement du commerce multilatéral ne se sont pas traduits pour les pays en développement par un taux de croissance équitable et soutenu. Selon l'Etude sur la situation économique et sociale dans le monde de 1999, l'expansion économique en 1999 a été bien plus lente qu'au milieu de la décennie, particulièrement pour la majorité des pays en développement, dont 23 seulement auront enregistré en 1999 un taux d'accroissement de la production supérieur à leur taux d'accroissement démographique. Aussi la communauté internationale doit-elle s'attacher sincèrement à mettre en place une nouvelle architecture internationale du développement. Jusqu'à présent, la mondialisation a creusé le fossé entre riches et pauvres et a eu un impact négatif sur la situation sociale, politique et économique des pays en développement, dont nombre sont confrontés à un ralentissement, sinon à un recul, de l'expansion économique. La délégation iranienne attend donc avec intérêt la convocation sous l'égide du Groupe des 77 du Sommet Sud-Sud, qui offrira aux pays de l'hémisphère sud une occasion de discuter de la mondialisation et des principes à suivre pour adapter la libéralisation et la mondialisation à leurs propres situations et à leurs propres besoins en matière de développement.

21. La prochaine Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce devra s'attacher à faire appliquer les accords conclus à l'issue des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay plutôt qu'à négocier de nouveaux accords. La délégation iranienne appuie l'approche adoptée tout récemment par les pays en développement souvent appelée "Ordre du jour positif". L'OMC doit veiller à ce que la libéralisation soit universelle et non discriminatoire et soit sujette à un mécanisme de surveillance des menaces potentielles qu'elle peut représenter pour l'environnement et la santé des pays en développement. Les futures négociations commerciales devront tendre à prévenir l'abus de dispositifs comme les mesures anti-dumping, les droits compensatoires, les réglementations sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce. Il faudra tout particulièrement, dans l'édification de la nouvelle architecture du développement, veiller à ce que les droits de propriété intellectuelle ne constituent pas un obstacle au transfert de technologies.

22. La délégation iranienne appuie la décision qu'a prise le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le financement du développement d'examiner la question dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance. Elle appuie l'application des principes d'un traitement spécial et préférentiel en faveur des pays en développement et de responsabilités communes mais différenciées. Pour ce qui est de l'examen décennal de la mise en oeuvre d'Action 21, qui doit avoir lieu en 2002, la délégation iranienne appuie une approche fondée sur le concept de croissance économique soutenue et faisant une place particulière aux pays qui sont lourdement tributaires de l'exportation d'un seul produit. Elle espère en outre que les pays développés tiendront dûment compte de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

23. M. LE HOAI TRUNG (Viet Nam) fait valoir que les pays en développement ont déployé des efforts considérables, particulièrement en procédant à de profondes réformes de la Facilité d'ajustement structurel renforcé du Fonds monétaire international (FMI), pour mobiliser leurs ressources nationales afin de faire face aux séquelles de la crise financière qui a sévi dans le Sud-Est de l'Asie. Ils ont libéralisé leur commerce extérieur en réformant de manière unilatérale leur régime commercial et en participant à des accords commerciaux régionaux. L'ouverture de leurs marchés financiers et le fait que les courants de capitaux privés vers les pays en développement sont aujourd'hui sept fois supérieurs à ce qu'ils étaient pendant les années 70 sont également un témoignage de l'intégration accrue de ces pays au système financier mondial. Néanmoins, leurs difficultés de paiement demeurent aussi aiguës que jamais et leurs économies sont toujours plus tributaires des ressources financières extérieures pour ce qui est de s'attaquer aux problèmes liés à la misère. Les pays en développement devront entreprendre d'autres réformes et d'autres ajustements, souvent douloureux, pour renforcer les capacités de l'Etat, dont le rôle est à nouveau reconnu alors que celui du marché a été privilégié pendant près de dix ans.

24. Pour l'essentiel, la conjoncture économique internationale et les systèmes commerciaux et financiers mondiaux demeurent défavorables aux pays en développement, ce qui rend les ajustements et les réformes encore plus douloureux. Nombre des engagements pris lors du Cycle d'Uruguay, particulièrement dans les domaines qui présentent un intérêt pour les pays en développement, n'ont pas été honorés, ce qui, si l'on considère en outre les nouvelles formes de protectionnisme qui sont apparues, l'imposition de normes dans le domaine du travail et les difficultés auxquelles se heurtent nombre de pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour entrer à l'OMC, a sérieusement limité les possibilités d'accès aux marchés qui s'offrent aux pays en développement. Pour remédier à cette situation, la communauté internationale doit s'attacher à renforcer la coordination des politiques macro-économiques et autres formes de coopération, consolider le système commercial international, veiller à ce qu'il soit juste et multilatéral et régi par des règles précises, élargir l'accès aux marchés des pays en développement, améliorer la gestion et la transparence des courants de capitaux dans le monde, inverser le déclin actuel de l'aide publique au développement et en améliorer la prévisibilité, resserrer les liens entre l'environnement et le développement et renforcer les institutions internationales compétentes. Ces questions pourront être utilement abordées au sein de différentes instances internationales, y compris la Conférence ministérielle de l'OMC, la dixième session de la CNUCED, le Sommet Sud-Sud qui doit se tenir sous l'égide du Groupe des 77, les conférences d'examen de l'application des décisions prises dans le domaine du développement social et dans celui de la promotion de la femme et, par-dessus tout, l'Assemblée du millénaire.

25. M. KHALIL (Soudan) accueille favorablement la déclaration qu'a faite à une séance précédente le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et exprime la crainte que, selon une étude récente de la Banque mondiale, la rapidité de la mondialisation et la décentralisation des pouvoirs politiques et économiques des institutions centrales en faveur des autorités locales ne causent de nouvelles difficultés encore aux pays en développement. La pauvreté demeure un problème tenace dans les pays en développement et l'écart entre le monde industrialisé et ces pays s'élargit constamment.

26. La délégation soudanaise pense, comme le représentant du Guyana, que la mondialisation est le défi le plus important de tous ceux auxquels la communauté internationale est actuellement confrontée. Etant l'institution internationale la plus représentative et la plus démocratique, l'Organisation des Nations Unies est l'instance la mieux appropriée pour discuter de cette question. Le processus de mondialisation devrait être examiné dans une optique intégrée par les institutions internationales, y compris pour ce qui est de ses aspects touchant le développement, les questions financières et le commerce, la réforme des structures financières internationales et les mesures à prendre pour éviter la marginalisation des pays en développement. Le Président de la Banque mondiale a reconnu, à la lumière des crises qui ont ébranlé les marchés financiers au cours des deux années écoulées, la nécessité de mettre en place une "nouvelle architecture internationale du développement" reflétant la nouvelle architecture financière mondiale. Le Groupe des 77 a fait observer que cette nouvelle "architecture", quelle qu'elle soit, devra réserver un rôle accru à l'Organisation des Nations Unies. Les organisations qui opèrent dans le domaine du commerce international et dans le domaine financier devront s'inspirer des grandes orientations définies par l'Organisation mondiale.

27. Il n'est aucunement utopique d'aspirer à une Organisation des Nations Unies nouvelle et renforcée qui puisse inaugurer, en donnant un visage humain à la mondialisation, une ère nouvelle pendant laquelle la faim, la maladie, les catastrophes naturelles et les ravages de la guerre auront disparu. L'avenir réside dans un partenariat authentique entre le Nord et le Sud.

28. M. SYCHOV (Bélarus) constate que les marchés financiers mondiaux commencent peu à peu à se stabiliser après les turbulences de 1997 et de 1998 mais dit que la reprise se fera encore attendre, spécialement dans les pays en développement et les pays en transition. La lenteur persistante de leur croissance reflète la vulnérabilité de l'économie mondiale.

29. Des mesures doivent être adoptées au plan international pour faire face aux problèmes que soulève la mondialisation en mettant en place un système commercial multilatéral universel, transparent et prévisible de nature à permettre à tous les pays de profiter des avantages de ce phénomène. Seuls dix nouveaux membres sont entrés à l'Organisation mondiale du commerce tandis qu'une trentaine d'autres sont encore aux prises avec les formalités du processus de candidature; il importe par conséquent d'assouplir les modalités d'adhésion à l'OMC. Par ailleurs, la CNUCED et l'OMC devront fournir un appui technique et des conseils pour aider les pays en développement et les pays en transition à participer plus directement aux négociations commerciales multilatérales.

30. La délégation du Bélarus se félicite de l'élargissement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Au cours du siècle qui est sur le point de s'ouvrir, l'Organisation des Nations Unies devra jouer un rôle accru en tant qu'instance de formulation des politiques générales mais cet objectif ne pourra pas être atteint si le financement requis n'est pas mis à la disposition de ses fonds et programmes opérationnels, dont la survie même a dans bien des cas été menacée par la crise financière de l'Organisation.

31. Le Bélarus appuie le processus d'intégration européenne et la tendance à l'intégration qui se dessine au sein de la Communauté d'Etats indépendants, et

/...

tout particulièrement les progrès réalisés sur la voie de l'intégration de la Fédération de Russie et du Bélarus. Dix ans après l'apparition des Etats indépendants d'Europe orientale, chaque pays a choisi sa propre voie de développement social et économique. Le Bélarus s'attache à mettre en place une économie de marché à orientation sociale et le PNB et la production industrielle du pays augmentent régulièrement. Toutefois, ses ressources internes, à elles seules, ne suffisent pas à assurer la modernisation nécessaire, et les pouvoirs publics essaient d'améliorer les garanties des investissements et d'attirer les investisseurs étrangers.

32. Mme LEONCE-CARRYL (Sainte-Lucie), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), donne lecture du texte d'un projet de résolution appelant à un traitement intégré de tous les aspects sociaux, financiers, économiques et environnementaux d'un développement écologiquement rationnel en vue de promouvoir l'adoption de principes généraux de gestion de l'économie mondiale. Le but de ce projet de résolution est de démontrer que toutes les questions dont la Deuxième Commission est saisie sont interdépendantes et doivent être examinées dans une optique intégrée. L'adoption du projet témoignera de la ferme volonté de la Commission de s'attaquer sans tarder à ces questions et de chercher à corriger les inégalités, les injustices et les déséquilibres qui ont marqué le deuxième millénaire.

33. Le PRESIDENT déclare que la Commission attend avec intérêt de discuter de ce projet de résolution à une date ultérieure.

34. M. YEPEZ (Equateur) fait observer que, jusqu'à présent, les pays du Sud n'ont guère bénéficié de la mondialisation. Ces pays doivent s'efforcer de participer à la mondialisation tout en sauvegardant leurs intérêts propres dans tous les domaines, en particulier pour promouvoir un développement économique et social équitable et une démocratie authentique. Aussi le Gouvernement équatorien attache-t-il une grande importance à la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental qui doit se tenir au début du nouveau millénaire. La communauté internationale doit accroître les ressources publiques et privées allouées au développement, inverser le déclin de l'aide publique au développement (APD), créer un environnement propice aux investissements étrangers productifs et apporter les réformes nécessaires à l'actuel système financier international pour éliminer la pauvreté, la faim, la maladie, le chômage et la dégradation de l'environnement.

35. L'Equateur est un membre actif de la Communauté andine et, conformément au Protocole de Trujillo de 1996, a consolidé ses institutions pour pouvoir mieux relever le défi de la mondialisation. Il a signé un accord prévoyant l'application de droits préférentiels avec le Brésil, a élargi ses accords partiels avec les autres pays du marché commun du Sud (MERCOSUR) et a participé à la création d'une zone de libre échange dans les Amériques. Sa relation avec l'Union européenne est fondée sur le dialogue politique, l'accès préférentiel aux marchés, la coopération pour le développement et la lutte contre le trafic de drogues, et l'Equateur s'emploie à resserrer ses relations avec les pays du bassin du Pacifique en s'associant progressivement aux instances et organes régionaux compétents.

/...

36. M. Yopez espère que les négociations qui doivent s'ouvrir prochainement à Seattle sous l'égide de l'OMC permettront de progresser sur la voie de l'application des accords conclus dans le cadre du cycle d'Uruguay et que le prochain millénaire verra la fin du protectionnisme et des restrictions paratarifaires qui empêchent les produits des pays en développement d'avoir librement accès aux principaux marchés mondiaux. La libéralisation des échanges ne pourra bénéficier aux pays les moins vulnérables que s'il est tenu compte de leurs besoins de développement. Aussi importe-t-il de maintenir le système de traitement spécial différencié dans l'application des accords commerciaux multilatéraux.

37. Le Gouvernement équatorien a beaucoup bénéficié de la coopération Sud-Sud avec la Colombie et, dans le secteur de la santé, avec Cuba. Le différend frontalier entre l'Equateur et le Pérou étant maintenant réglé, le Gouvernement équatorien, avec l'aide de la communauté internationale, entreprendra des projets d'une valeur totale de quelque 3 milliards de dollars dans les régions frontalières déprimées. D'autres projets seront exécutés en association avec l'Union européenne et les pays du Groupe andin. Dans ce contexte, le Gouvernement équatorien se félicite de la tenue prochaine du Sommet Sud-Sud qui doit se tenir à La Havane sous l'égide du Groupe des 77.

38. L'initiative qu'a prise récemment le Groupe des huit à Cologne a ouvert de nouvelles perspectives de solution du problème de la dette extérieure. La dette officielle de l'Equateur est égale au produit intérieur brut (PIB) annuel du pays et l'Equateur est ainsi l'un des pays les plus lourdement endettés du monde. Les dommages causés par le phénomène El Niño ont atteint une valeur représentant la moitié des recettes d'exportation annuelles du pays, et une chute catastrophique des prix de ses exportations de produits primaires a entraîné une stagnation de l'économie et a accru le chômage. Le Gouvernement équatorien a entrepris de restructurer plus équitablement ses obligations au titre du service de la dette.

39. Il faut resserrer d'urgence la coopération internationale visant à atténuer les conséquences des catastrophes naturelles. En coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement équatorien a proposé de créer un centre international de recherche sur le phénomène El Niño pour améliorer les moyens de prévision et d'alerte avancée et faciliter l'adoption de mesures de reconstruction. L'Equateur est fermement résolu à protéger l'environnement et à promouvoir le développement durable et, à cette fin, a entrepris un programme intitulé "Dialogue 21" qui tend à éliminer la pauvreté grâce à une gestion rationnelle de l'environnement et au renforcement de la démocratie représentative. L'Equateur se félicite de la coopération que l'Organisation des Nations Unies apporte à ses efforts.

40. M. KUINDWA (Kenya) déclare que le processus de mondialisation et d'interdépendance est inégal et imprévisible mais que, s'il est exploité et géré comme il convient, il pourra constituer la base d'une croissance durable et équitable aux échelons national et international. Si l'on veut que les pays en développement puissent profiter des avantages de la mondialisation, il faudra promouvoir une gouvernance axée sur la démocratisation des mécanismes internationaux de prise de décisions en matière économique, faire en sorte que les institutions internationales s'attachent à résoudre dans une optique intégrée les problèmes commerciaux, financiers et de développement, réformer

l'architecture financière internationale et s'attaquer au problème de la marginalisation. Le rythme et la portée du mouvement de mondialisation et de libéralisation des échanges devraient être adaptés aux besoins des pays en développement. Dans ce contexte, il faudra que les pays développés ouvrent leurs marchés aux exportations des pays en développement.

41. Les coûts des emprunts et des prêts pourraient être réduits si les barrières commerciales étaient éliminées. L'Organisation des Nations Unies est pleinement compétente pour jouer un rôle central dans la recherche d'un consensus international et dans la coopération multilatérale pour le développement dans le cadre d'un partenariat authentique visant à répondre aux besoins divers des pays en développement. A ce propos, l'OMC et les institutions financières multilatérales devront tenir compte du cadre général adopté par l'Organisation des Nations Unies.

42. La délégation kényenne appuie les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et les institutions multilatérales pour promouvoir le développement de l'Afrique, mais est préoccupé par le fait que ces efforts n'ont pas donné les résultats souhaités. M. Kuindwa souscrit aux recommandations et suggestions formulées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318) et demande aux institutions de Bretton Woods, aux autres organisations multilatérales et régionales et aux donateurs bilatéraux de coopérer avec les gouvernements et entre eux pour assurer l'homogénéité des divers mécanismes de coordination tendant à éviter les doubles emplois et à simplifier les modalités d'exécution.

43. La délégation kényenne est extrêmement préoccupée par la sous-utilisation des excellentes installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN). Il importe, pour des raisons de principe, que l'ONUN ait le même statut que les Offices des Nations Unies à Genève et à Vienne. La création rapide d'un service permanent d'interprétation à l'ONUN permettrait au système des Nations Unies et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales régionales de convoquer un plus grand nombre de réunions. A ce propos, il faudra mettre en oeuvre sans tarder les résolutions 53/242 et 53/187 de l'Assemblée générale.

44. La délégation kényenne se félicite des résultats auxquels est parvenu d'un commun accord le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le financement du développement et espère que le processus de lancement des préparatifs d'une réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental sera accéléré.

45. La diminution constante de l'aide publique au développement (APD) au cours des dix dernières années et l'érosion de la coopération pour le développement sont préoccupantes. M. Kuindwa demande donc instamment aux pays développés d'honorer les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Programme Action 21 et de la Déclaration et du Programme d'action de Paris adoptés par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

46. La délégation kényenne, tout en appuyant l'initiative pour l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (ADPPE), considère qu'elle devrait être élargie pour inclure un plus grand nombre de pays endettés et offrir des mesures progressives d'allègement de la dette. Ces mesures peuvent et doivent être structurées dans une approche globale et complète sans éroder la capacité future de l'Afrique d'attirer des investissements, et devront être reliées aux efforts déployés pour promouvoir le développement économique et social à long terme du continent.

47. M. GOSPODINOV (Observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant rouge) rappelle que, chaque année, plus de 126 millions d'êtres humains sont affectés par des catastrophes naturelles comme inondations, sécheresses et tremblements de terre et que le monde commence à décerner une corrélation inquiétante entre les changements climatiques, la mondialisation et les risques de catastrophes futures. L'un des phénomènes les plus préoccupants liés aux changements climatiques est l'élévation du niveau de la mer. Au XXe siècle, le niveau de la mer s'est élevé de 20 cm et l'on peut s'attendre à une nouvelle élévation de 44 cm au cours du prochain siècle. Selon les climatologues, l'intérieur des continents risque fort de s'assécher, ce qui aggravera les sécheresses et réduira le débit de nombreux cours d'eau. L'accroissement de la température et la transformation des écosystèmes se traduiront inévitablement par l'apparition de nouveaux types de catastrophe. En Europe, les cas de paludisme commencent à se multiplier : alors que l'on n'en enregistrait que 2 000 par an il y a 15 ans, il y a en eu 12 000 en 1998. Ces problèmes de santé publique seront encore exacerbés par l'évolution prévue des structures démographiques.

48. Pendant le XXe siècle, les systèmes économiques ont connu des transformations majeures. L'Etat providence et les services de santé publique ont maintenant été remplacés par des services privés, des systèmes étatiques d'envergure réduite ou une absence pure et simple de services. Comme il est indubitable qu'à l'avenir, les catastrophes seront à la fois plus fréquentes et plus sévères, un certain nombre de transformations fondamentales devront être introduites pour créer un système plus efficace de préparation et d'intervention en cas de catastrophe. Premièrement, il faut admettre que les catastrophes constituent une menace très réelle. La planification du développement doit tenir compte de cette éventualité et non l'éluder. Deuxièmement, les systèmes nationaux de préparation doivent tendre à identifier les éléments qui risquent d'être les plus touchés et tendre à contenir les effets des catastrophes et pas simplement essayer de tirer des indications des catastrophes passées. Troisièmement, les systèmes nationaux de préparation et d'intervention doivent être reliés aux systèmes internationaux. S'il n'est pas immédiatement introduit des mécanismes tendant à coordonner les activités nationales et internationales de prévention et d'intervention, l'assistance finalement fournie sera inévitablement chaotique, inefficace et, en définitive, dépourvue d'effet. Enfin, le système international d'intervention en cas de catastrophe devra être non plus orienté vers les secours mais plutôt vers la prévention. Lorsqu'il survient une catastrophe majeure qui appelle une assistance internationale, il faut encore, pour organiser des secours, lancer des appels de fonds au plan international et mettre en place, chaque fois, des systèmes de coordination ponctuels.

49. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant rouge est résolue à intégrer les efforts de prévention qu'elle déploie au plan national à son système international d'intervention dans le cadre d'une nouvelle stratégie internationale pour la décennie à venir et à oeuvrer en faveur d'un renforcement des capacités nationales afin de pouvoir organiser une action aux échelons aussi bien local qu'international. Les opérations entreprises récemment par la Fédération pour secourir les victimes d'inondations dans différentes régions du monde sont une preuve qu'en cas de catastrophe, les efforts nationaux et internationaux peuvent les uns et les autres être également efficaces.

50. M. A'ALA (République arabe syrienne) souligne qu'en 1999, l'expansion de l'économie mondiale n'a pas créé suffisamment d'emplois pour réduire le nombre de personnes qui vivent en deçà du seuil de pauvreté dans les pays en développement. Par suite de la chute des prix des produits primaires, et notamment des prix du pétrole, les perspectives des pays en développement sont sombres.

51. Manifestement, il ne suffit pas, pour assurer la prospérité, de laisser libre cours à la mondialisation et aux forces de l'économie de marché, étant donné que cette approche méconnaît le rôle et les responsabilités qui incombent à l'Etat s'agissant de garantir la sécurité sociale et économique et elle laisse les populations à la merci de l'instabilité des marchés mondiaux et des intérêts qui recherchent un bénéfice à court terme sans tenir compte des autres aspects du développement. Les courants de capitaux privés, à eux seuls, ne peuvent pas garantir un développement large, et un financement de l'Etat est indispensable dans des domaines comme la santé, l'éducation et l'infrastructure. L'aide publique au développement, qui a été l'une des premières victimes de la mondialisation, demeure la principale source de financement pour les pays en développement. Ce sont là autant de réalités dont la Deuxième Commission devra tenir compte dans son examen de la question du financement du développement.

52. Il est clair que le système existant privilégie les pays économiquement puissants aux dépens de ceux qui sont faibles. Cela étant, l'un des défis majeurs consiste à donner au phénomène de mondialisation un visage humain. Aucune région ni aucun pays ne peut, à lui seul, relever ce défi, et ce n'est que grâce aux efforts concertés de la communauté internationale que la mondialisation pourra être mise au service de la justice économique et sociale. L'Organisation des Nations Unies constitue une instance qui est éminemment placée pour entamer un dialogue constructif à cette fin.

53. La coopération internationale devra être renforcée si l'on veut que tous les Etats jouissent de l'égalité des chances et que la justice règne dans le domaine du commerce international. A l'heure actuelle, il est extrêmement difficile pour les pays en développement d'obtenir que leurs exportations aient accès aux marchés mondiaux, notamment parce que les pays développés refusent de leur transférer des technologies et opposent des barrières tarifaires à l'entrée de leurs produits.

54. En ce qui concerne l'environnement et le développement, il faudra redoubler d'efforts pour mettre en oeuvre le Programme Action 21. Les pays développés, en particulier, devront, comme ils l'ont promis, fournir les ressources financières dont les pays en développement ont besoin pour honorer les engagements qu'ils

/...

ont pris dans ce domaine, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées, et transférer des technologies à ces pays sur une base préférentielle. L'examen décennal des progrès réalisés depuis la Conférence de Rio pourra être une occasion d'adopter des mesures concrètes à cette fin. Quoiqu'il en soit, il est regrettable que des ressources financières suffisantes n'aient pas été mises à la disposition du mécanisme international institué pour combattre la désertification et la sécheresse.

55. Le bilan de l'activité économique en Asie occidentale a été médiocre en 1998 par suite, en partie, de la persistance de l'occupation par Israël des territoires arabes. Le rapport sur la souveraineté permanente du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, ainsi que de la population arabe du Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles contient d'innombrables exemples de la façon dont les politiques israéliennes violent les décisions et les résolutions de la communauté internationale. Aucun développement réel ne sera possible tant qu'Israël n'aura pas cédé les terres et les ressources hydrauliques de ces territoires.

56. M. REVA (Ukraine) déclare que la mondialisation a aggravé les problèmes économiques internes pour de nombreux Etats. Ainsi, la crise financière de 1998 a non seulement aggravé les problèmes économiques et sociaux des pays affectés mais encore a ralenti, voire inversé le processus de développement de bien d'autres. L'économie ukrainienne, pour laquelle 1998 devait être une année d'expansion, a connu des revers substantiels. En dépit de ces tendances négatives, toutefois, la délégation ukrainienne pense que la qualité de l'économie mondiale s'est améliorée au cours des quelques dernières décennies. Le processus de mondialisation a favorisé l'évolution de différents systèmes économiques et a encouragé l'intégration et l'interdépendance économique.

57. S'il y a tout lieu de se féliciter des mesures décisives qu'a adoptées la communauté internationale pour faire face à la crise et stabiliser l'économie mondiale, il faut espérer que le renforcement du système monétaire international facilitera la gestion de la mondialisation et empêchera la survenance de nouvelles crises. A ce propos, la délégation ukrainienne appuie l'idée consistant à améliorer l'architecture des institutions de Bretton Woods, à accroître la transparence des marchés des capitaux et à resserrer le contrôle exercé sur les fonds de placement de caractère spéculatif et les centres financiers offshore. A cette fin, les autres pays, y compris les pays en transition, devront participer au processus tendant à élaborer les règles appelées à régir le fonctionnement des marchés financiers mondiaux et régionaux. Par ailleurs, la communauté internationale devra adopter d'autres mesures pour resserrer la coopération internationale en vue de prévenir et de réprimer la délinquance dans le domaine financier. Il est évident que les pays où l'économie de marché commence seulement à apparaître et qui n'ont guère d'expérience pratique des marchés mondiaux constituent une cible facile pour la spéculation et la fraude pure et simple. Aussi le Gouvernement ukrainien se félicite-t-il des initiatives qu'ont adoptées dans ce domaine les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la France et d'autres pays.

58. L'Organisation des Nations Unies a un rôle indispensable à jouer dans la création d'un environnement économique international propice, condition préalable indispensable à la réalisation d'une expansion économique durable et à la satisfaction des besoins sociaux essentiels des pays en développement. Si

/...

l'on veut pouvoir relever les défis de la mondialisation, d'autres mesures décisives devront être adoptées pour adapter le système commercial multilatéral aux nouvelles réalités. Dans ce contexte, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont un rôle important à jouer dans les futures négociations commerciales. La délégation ukrainienne souscrit à l'avis selon lequel les discussions entamées dans ce contexte devront tendre surtout à assurer une mise en oeuvre efficace des accords conclus dans le cadre du Cycle d'Uruguay et à poursuivre la libéralisation des échanges.

59. En 1999, la scène politique internationale a été dominée par le conflit au Kosovo. Si les aspects politiques et humanitaires du conflit sont en voie de règlement, ses dimensions économiques ont été reléguées à l'arrière-plan. Simultanément, les Etats de la région, dont la plupart sont des pays en transition, en subissent les conséquences. Dans ce contexte, l'Ukraine appuie le Pacte de stabilité de l'Union européenne pour l'Europe du Sud-Est et souhaite vivement prendre part à sa mise en oeuvre. Dans ce contexte, M. Reva appelle l'attention sur les conséquences de la violation du régime de libre navigation sur le Danube, qui a paralysé les activités économiques de nombreuses sociétés de transports maritimes et de nombreux ports et entreprises ukrainiens. La délégation ukrainienne demande donc instamment à l'Union européenne et aux institutions monétaires et financières internationales d'adopter d'urgence des mesures pour que la liberté de navigation soit rétablie. La délégation ukrainienne espère en outre que l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Union européenne s'emploieront sans tarder à mettre au point un mécanisme tendant à indemniser les pays intéressés des pertes qu'ils ont subies.

60. Pour ce qui est de l'atténuation des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, l'Ukraine ne néglige aucun effort pour garantir la sécurité du sarcophage construit il y a 13 ans et pour fournir l'assistance nécessaire aux populations affectées. Rappelant que le Gouvernement ukrainien est résolu à honorer les engagements qu'il a pris touchant la mise hors service de la centrale nucléaire de Tchernobyl, M. Reva appuie la décision qu'a prise le Groupe des Sept de convoquer une deuxième conférence d'annonces de contributions pour mobiliser les ressources nécessaires à la construction des installations de protection. Ayant été victime de la pire catastrophe technologique et environnementale de l'histoire, l'Ukraine attache une grande importance aux questions environnementales et est pleinement consciente des responsabilités qui lui incombent en matière de protection de l'environnement aux échelons aussi bien national que mondial, et elle fait tout ce qui est en son pouvoir pour honorer les engagements qu'elle a pris en vertu du Programme Action 21.

61. L'Ukraine continue de développer, dans l'intérêt mutuel les relations économiques instaurées avec la Communauté d'Etats indépendants tout en cherchant à s'intégrer pleinement au système économique européen. En outre, il participe activement à des groupements régionaux comme l'Organisation de coopération économique de la mer Noire et le Conseil des Etats de la mer Baltique.

62. M. LISK (Observateur du Bureau international du Travail) souligne que l'emploi productif est indubitablement la principale source de moyens de subsistance pour la plupart des populations du monde et est un élément essentiel à l'émancipation économique et à l'intégration sociale. L'emploi contribue à

/...

l'atténuation de la pauvreté et à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. La mondialisation rapide de l'économie mondiale a suscité des défis nouveaux qui ont compliqué encore plus la réalisation de l'objectif qu'est le maintien du plein emploi et la création de conditions de travail décentes pour tous.

63. Le BIT est particulièrement préoccupé par l'impact négatif de la libéralisation des marchés financiers et des échanges sur l'emploi et les revenus. Dans ce contexte, le BIT est convaincu qu'il importe d'établir des systèmes économiques et sociaux qui garantissent un minimum de sécurité et d'emploi tout en conservant la capacité de s'adapter à des circonstances en mutation rapide. Il est tout aussi important de trouver le moyen de prévenir les crises économiques et financières sans pour autant sacrifier l'expansion économique et, aggraver ainsi le chômage et la misère. Il faudra pour cela établir de nouveaux mécanismes institutionnels et adopter de nouvelles approches dans les domaines des politiques macro-économiques et des politiques de stabilisation. Le BIT a élaboré des principes directeurs pour aider les pays à relever les défis de la mondialisation, et notamment à minimiser les risques que celle-ci représente pour les travailleurs et pour les entreprises, ainsi que pour mettre les pouvoirs publics mieux à même de résoudre les problèmes que ce processus suscite en matière d'emploi.

64. Entretien de longue date de solides relations avec les organisations d'employeurs et le secteur privé, le BIT est bien placé pour aider les Etats Membres à promouvoir l'entrepreneuriat et le développement des entreprises, y compris des micro-entreprises, afin de réduire la pauvreté et de réaliser le développement durable. La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en 1998, constitue un jalon important sur la voie de la mise en oeuvre universelle de normes élémentaires du travail, dont l'application sera indispensable si l'on veut que la mondialisation aboutisse à un développement équitable et durable.

La séance est levée à 18 h 15.